

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
2. Adoption du procès-verbal du 20 novembre 2008
3. Master HES-SO en Travail social : état du dossier
4. Informations de la HES-SO
5. Informations sur la Loi sur la formation professionnelle (LFPr)
6. Informations sur les Ortra cantonales
7. Enquête Tripartite-FORs : état des lieux
8. Université d'été du travail social 2009
9. Proposition du bureau sur la création de statuts pour la Tripartite
10. Divers

1. ACCUEIL

Le président ouvre la séance en rappelant la venue de J.-P. Tabin pour présenter l'Université d'été vers 10h30.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2008

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur.

3. MASTER HES-SO EN TRAVAIL SOCIAL : ETAT DU DOSSIER

La HES-SO a reçu, fin janvier 2009, l'autorisation d'ouvrir une filière de Master en Travail social du Département fédéral de l'économie. Il reste une incertitude encore, qui exige vérification, sur le titre exact : la demande concernait un « master of arts », mais la lettre du DFE ne spécifie pas. Cette question sera déterminante pour l'appellation finale du titre de bachelor qui s'appellerait « bachelor of arts », selon le titre du master.

La décision d'ouvrir effectivement la formation en septembre 2009 sera prise fin juin. Elle dépend d'une condition impérative imposée par la Confédération et les cantons d'un effectif de trente étudiant-e-s minimum et d'une acceptation du budget par le Comité stratégique HES-SO. Il faut savoir que les forfaits par étudiant-e pour les masters seront les mêmes que les forfaits bachelor.

Depuis début mars, il est possible de déposer des dossiers de candidature, et ceci jusqu'au 15 mai. Une commission d'admission va statuer sur tous les dossiers. L'exigence de titre, pour accéder au master, est d'avoir un bachelor ou un titre équivalent. Pour les porteurs et porteuses d'un bachelor autre

que celui en travail social, pourront être exigés des compléments de formation et une expérience pratique en travail social pour ceux qui n'en ont pas. J. Coquoz a demandé à ce que les candidat-e-s qui se verraient exiger une telle expérience soient encadré-e-s comme des étudiant-e-s bachelor par des PF et qu'une indemnisation de cet encadrement soit accordée par le Fonds de formation pratique de la HES-SO. Cette demande n'a pas été acceptée. Les institutions devront donc se sentir parfaitement libres d'accepter ou non d'engager de tel-le-s stagiaires.

Le Master en Travail social, comme le Master in Engineering et le Master en Business Administration, se déroulera à Lausanne pour l'essentiel des enseignements. Les ateliers de recherche seront offerts, en revanche, par les équipes de recherche dans les écoles. Il est encore trop tôt pour indiquer dans quels locaux lausannois seront abrités les masters, mais la HES-SO va en louer qui soient le moins éloignés possible de la gare.

Le Conseil de filière, qui rassemble les responsables de module sous la présidence de Claude Bovay, responsable de filière Master en Travail social, a établi le programme. Il reste encore quelques incertitudes au sujet de deux ou trois modules d'approfondissement. La SUPSI (qui est la HES de Suisse italienne) va offrir un module et peut-être des places de stages de recherche, dans le cadre de sa collaboration avec la HES-SO sur ce master. Une formalisation de cette collaboration va être engagée au début du mois d'avril. Par ailleurs, le domaine Travail social a engagé des négociations avec la Faculté SSP de l'Université de Lausanne, au sujet de la possibilité éventuelle de reconnaissance réciproque de modules suivis dans leurs masters respectifs. Le principe en a été accepté : il reste à concrétiser.

Les directives du master prévoient un conseil qui réunirait notamment des représentant-e-s des étudiant-e-s, du monde académique, de la SUPSI, d'un autre master en travail social de Suisse et de deux représentant-e-s (employeur et employé-e) des milieux professionnels. Il appartient à la Commission Tripartite de désigner les deux représentant-e-s.

Les membres présent-e-s adoptent une procédure pour cela, qui est la suivante. J. Coquoz élabore un document présentant le master, informant sur le cahier des charges du conseil et précisant ce qui est attendu des représentant-e-s des milieux professionnels. Ce document est diffusé par le bureau de la Commission Tripartite auprès de toutes les organisations membres, en invitant celles-ci à proposer des candidat-e-s. Le bureau examinera les candidatures et la Commission Tripartite du mois de novembre décidera des représentant-e-s qu'elle enverra dans le conseil.

4. INFORMATIONS DE LA HES-SO

LAHE

Pour appliquer les dispositions prévues dans la Constitution fédérale au sujet du pilotage des hautes écoles, le Conseil fédéral a préparé un projet de loi en 2007, la LAHE, qui est appelée à remplacer la Loi sur les HES et la Loi d'aide aux universités. Cette loi rassemblerait donc, sous un même cadre, toutes les hautes écoles de Suisse. La LAHE a été mise en consultation à la fin 2007 et les prises de position qui se sont exprimées ont relevé des attentes et exigences contradictoires, qui ont nécessité de longues négociations en vue d'aboutir à une nouvelle version, qui sera soumise au Parlement en juin 2009.

La nouvelle version va introduire des définitions permettant de distinguer les HES des universités pour bien marquer leurs différences, alors que la version antérieure n'opérait une différenciation que dans la spécification des titres d'accès direct (maturité professionnelle pour les HES, maturité gymnasiale pour les universités). Elle prévoit également une implication des milieux professionnels dans les HES ou au niveau du pilotage national. Par ailleurs, les EPF font du lobbying pour être sorties de la loi.

Convention intercantonale de la HES-SO

Le Comité stratégique (COSTRA) de la HES-SO a déposé une esquisse de convention intercantonale régissant la HES-SO auprès de la Confédération. Il s'agit, en effet, de constituer une seule entité juridique, alors qu'il en existe deux actuellement, à savoir, la HES-SO régie par un concordat et la HES-S2 régie par une convention, et de rattacher les écoles de musique, de théâtre et d'arts visuels à la nouvelle entité, puisqu'elles doivent être insérées dans le giron de la HES-SO.

L'esquisse de convention est le résultat d'un compromis politique. La cheffe du Département fédéral de l'économie et le COSTRA ont décidé de la soumettre à une analyse d'expert-e-s pour vérifier si une telle structure permettrait de remplir les critères de l'accréditation.

Formation pratique à l'étranger

Depuis un an environ, la HES-SO offre la possibilité d'indemniser très partiellement, par une enveloppe financière, les frais de déplacement et de logement des étudiant-e-s qui font des stages à l'étranger. Cette possibilité a eu pour effet immédiat d'accroître le nombre d'étudiant-e-s intéressé-e-s par cette mobilité. Mais l'enveloppe financière à disposition n'augmentera pas.

Cursus des étudiants en emploi (EE)

Le Conseil de domaine a mandaté un groupe de travail pour examiner les problèmes du cursus des EE. Le groupe de travail a effectué une enquête auprès des étudiant-e-s concerné-e-s et de leur PF pour pouvoir répertorier les problèmes rencontrés. En est issu un rapport qui fait une série de recommandations aux responsables de module et de filière avec des propositions d'aménagement dans les modalités pédagogiques, dans l'organisation de la formation pratique et dans la planification de la formation. Le Collège des responsables de filière a pris, sur cette base, quelques mesures d'ajustement au plan romand et local.

Validation des acquis de l'expérience

L'objectif de favoriser la possibilité d'étudier tout au long de la vie va devenir une des priorités de la prochaine décennie dans l'application des accords de Bologne. Dans ce cadre s'insère la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE), sur laquelle la France a pris une longueur d'avance. L'Université de Genève a instauré un dispositif, à titre expérimental, dès la rentrée 2008, et la HES-SO négocie actuellement la possibilité de conduire l'expérience en collaboration avec elle et sur les mêmes bases. Il y aura donc probablement un système de VAE expérimental dans la HES-SO à l'automne 2009. La filière Travail social fera partie des filières impliquées et parmi les candidat-e-s qui pourraient être directement intéressé-e-s, figurent en premier lieu les candidat-e-s avec une expérience pratique.

Recherche sur l'insertion de diplômé-e-s de plusieurs niveaux sur le terrain

La Haute école de santé de Genève va lancer une étude sur l'insertion des assistant-e-s en soins et santé communautaire et des diplômé-e-s HES dans les institutions sanitaires ; et elle a approché la HETS-GE pour envisager une extension de l'étude au domaine Travail social. Les membres de la Commission Tripartite saluent cette idée de recherche, en attirant l'attention sur le fait que les ASE entrent sur le marché de l'emploi actuellement et que leur insertion n'est pas encore vraiment effective.

5. INFORMATIONS SUR LA LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE (LFPr)

Une consultation faite par SavoirSocial est en cours au sujet de l'adaptation du plan de formation des ASE, au cours de laquelle sont révisés les 119 objectifs évaluateurs. Cette consultation court jusqu'au 30 avril. Dans le cadre de cette adaptation se joue un conflit d'enjeux entre la Suisse latine et la Suisse alémanique. Dans la Suisse latine, on ressent le besoin de réduire le niveau taxinomique de certains objectifs, alors qu'en Suisse alémanique, on souhaiterait élever encore le niveau.

L'organisation des cours interentreprises pour les apprenti-e-s ASE s'effectue au plan romand, mais elle se heurte à des planifications différenciées des enseignements dans les écoles de la Conférence romande des écoles formant les ASE (CROASE).

Un projet d'examen professionnel (niveau tertiaire B) de Sozialbegleiter est en cours. Le profil professionnel est élaboré par un groupe de travail et s'oriente vers les services d'aide à domicile. Cette formation n'est pensée que par les alémaniques et n'apparaît pas répondre à un besoin en Suisse romande (<http://www.sozialbegleitung.ch>).

SavoirSocial (Ortra nationale du domaine social) recherche un financement car les indemnités de démarrage offertes par l'OFFT vont disparaître. Il est question de trouver une solution, en s'appuyant sur l'art. 60 de la LFPr, permettant d'astreindre les institutions à financer la formation CFC par un fond de formation pratique. Dans ce cadre, les associations d'employés ont lancé l'idée de mettre en œuvre une Convention collective cadre nationale.

6. INFORMATIONS SUR LES ORTRA CANTONALES

L'Ortra social a été créée dans le Canton de Vaud. Dans tous les autres cantons romands, les Ortra sont santé-social. Les tâches des Ortra sont nombreuses et prennent énormément de temps, alors que les structures sont fondées sur un système de milice. Par ailleurs, l'application de la LFPr dans les cantons est encore désorganisée dans le domaine Travail social.

Du fait que le canton de Vaud a offert sans restriction un apprentissage d'ASE en école, se pose la question des débouchés pour ces personnes à la fin de leur formation. Plusieurs pourraient poursuivre leur formation dans les écoles supérieures. Dans le Canton de Vaud, les écoles supérieures (Es-Lausanne, ARPIH, IPGL) ont reçu mandat d'offrir une formation en 3600 heures pour les diplômé-e-s ASE.

Les membres de la Commission Tripartite estiment qu'il serait intéressant d'effectuer une recherche sur le parcours des ASE : Quelle est leur insertion professionnelle ? Combien d'entre eux/elles poursuivent-ils/elles leurs études ? Dans quelles écoles ?

7. ENQUETE TRIPARTITE – FORS : ETAT DES LIEUX

Des problèmes informatiques, survenus dans l'accès au formulaire de l'enquête, ont retardé l'étude. Ainsi, l'enquête auprès des employeurs et employeuses n'a pu être lancée qu'à la fin 2008. Actuellement, les chercheurs et chercheuses traitent les réponses pour vérifier l'échantillonnage des différentes catégories d'institutions pour l'enquête auprès des employé-e-s qui seront atteint-e-s via leurs employeurs.

Il y a eu apparemment quelques problèmes d'adressage, dans les organisations en holding. Ce type de problème a été signalé à la FASE.

8. UNIVERSITE D'ÉTÉ TRAVAIL SOCIAL 2009

Le Canton de Vaud a décidé de développer d'intenses collaborations avec les hautes écoles où il y a un consulat scientifique suisse. C'est le cas de la Californie où le directeur de la Haute école vaudoise a organisé et financé un séjour de contact avec les Universités californiennes. J.-P. Tabin a obtenu que ce soit le domaine Travail social qui effectue ces visites. Il s'est donc rendu aux Etats-Unis avec Angela Castelli de la HEF-TS et Claudio Bolzman de la HETS-GE.

Pour renforcer ces liens, le Canton de Vaud organise, depuis plus de deux ans, des Universités d'été. Le domaine Travail social avec les 4 écoles la prévoit dans la première quinzaine de juillet 2009. On peut trouver toutes les informations au sujet du programme sur le site : <http://summer-uni-sw.eesp.ch/fr/>

Les inscriptions sont encore ouvertes. Il est prévu d'accueillir 25 participant-e-s, mais il est intéressant de constater qu'ont été enregistrées beaucoup de candidatures de l'étranger, un certain nombre d'universitaires suisses, mais très peu de diplômé-e-s des quatre écoles de travail social.

9. PROPOSITION DU BUREAU SUR LA CREATION DE STATUTS POUR LA TRIPARTITE

La liste des buts proposée par le bureau est accueillie favorablement, avec quelques propositions de modifications. Quant au débat sur le statut de membres, il indiquait plutôt une préférence pour la première variante large. Le bureau va élaborer sur cette base une proposition de statuts.

10. DIVERS

La Commission Formation d'INSOS signale un gros besoin de formation des futur-e-s professionnel-le-s sur le thème du vieillissement et de l'accompagnement des personnes mourantes. Elle souhaiterait que les écoles prévoient ces thématiques dans leurs enseignements. Des responsables de filière signalent que cette thématique figure dans les programmes et qu'il y a un OASIS qui porte sur le sujet. Par ailleurs, le catalogue de formation continue Santé-Social de la HES-SO va sortir prochainement. Il propose des formations continues sur le thème.

La FORs organise, le 17 novembre après-midi, une demi-journée sur les résultats de l'étude sur la situation de l'emploi dans le travail social. Cette demi-journée se déroulera au Centre Patronal à Paudex.
